



N°. 3.

LAUSANNE, Mercredi 8 Janvier 1823.

On s'abonne chez Mr.  
H. FISCHER libraire à  
Lausanne, et à tous  
les Bureaux de Poste  
de la Suisse.

## L'AMI DE LA VÉRITÉ, JOURNAL DU CANTON DE VAUD.

Tout ce qui concerne  
la rédaction doit être  
envoyé, franc de port,  
à Lausanne, chez Mr.  
BÉGUE DE ST. GENIÈS,  
Avocat, Rédacteur.

### SITUATION POLITIQUE du 4 au 8 Janvier 1823.

Il n'y a pas eu d'événemens remarquables. — En France les chambres sont convoquées pour le 28 de ce mois. Beaucoup de changemens ont eu lieu dans le civil et dans le militaire. On observe une surveillance extraordinaire tant à l'égard des sous-officiers et soldats qui rentrent dans leurs foyers, qu'à l'égard des officiers en non activité.

#### SUISSE.

##### CANTON DE VAUD.

LAUSANNE, 7 Janvier.

Plusieurs Suisses, établis à Paris, ont fondé une société de bienfaisance pour venir au secours de leurs compatriotes, qui, par l'effet de malheurs ou d'espérances déçues, pourraient se trouver sans ressources dans cette grande ville. Les fondateurs de cette société ont informé la Diète de son établissement et exprimé le vœu de voir les Cantons les aider dans cette entreprise. La Diète leur a accordé une somme de 1600 f. sous la réserve que les cantons ratifieraient cette disposition.

D'après un rapport fait à la Diète par la société philanthropique Suisse de Rio-Janeiro, la colonie de la nouvelle Fribourg comptait encore au 29 Mai 1822, 1500 individus, dont environ 258 étaient des veuves ou des orphelins.

L'insulte la plus grave vient d'être faite à l'honneur de la nation. Un Suisse a eu l'impudence de négocier en son propre nom, une levée de 3,000 hommes dans notre pays, pour le service du roi de Naples. Nous nous empressons de signaler à l'indignation publique, l'acte le plus arbitraire qu'ait jamais osé l'orgueil et l'arrogance de l'homme.

MM. les colonels Auf der Maur et Steiguer de Berne, se rendirent ensemble dernièrement, auprès de S. M. le roi de Naples, pour tâcher, dit-on de lui persuader que trois ou quatre mille Suisses garderaient sa personne à meilleur compte et tout aussi sûrement que quarante mille Autrichiens. S. M. ne voulut point traiter avec M<sup>r</sup>. Auf der Maur; mais le marché ne tarda pas d'être conclu entre son ministre et M<sup>r</sup>. le colonel Steiguer qui, sans pouvoirs de la part de son gouvernement, s'est arrogé le droit de faire lui seul, une capitulation militaire, sous sa simple garantie personnelle et sans autre restriction que celle de n'être plus engagé dans le cas où les Cantons lui refuseraient la permission d'enrôler.

Une particularité qu'on aura peine à croire c'est que maintenant M<sup>r</sup>. le baron Kajelan de Tschudi dont la famille possérait autrefois deux régiments suisses au service de Naples, pousse le ridicule jusqu'à réclamer la propriété de celui que M<sup>r</sup>. Steiguer s'imagine de recruter aujourd'hui.

On dirait vraiment que ces MM. regardent le peuple suisse comme un troupeau d'esclaves qu'ils peuvent acheter ou vendre à leur gré. Il serait temps enfin de voir finir ce scandale si honteux pour un pays libre.

Le Canton Directeur a reçu du Consul suisse à Naples, l'aviso secret des négociations particulières de MM. Steiger et Tschudi avec le ministère napolitain. Par une circulaire du 24 Décembre, le Canton Directeur en informe les divers Etats confédérés, et leur fait observer que le droit de conclure des capitulations n'appartenant qu'aux gouvernemens cantonaux, l'arbitraire que se sont permis de simples particuliers est d'une assez haute importance pour que les Cantons doivent s'en occuper.

Sans examiner aujourd'hui toute l'absurdité d'une capitulation peu honorable en elle-même; nous nous contenterons uniquement d'ajouter ici que d'après l'article 8 de notre Pacte fédéral, non-seulement il n'appartient qu'aux gouvernemens cantonaux de conclure une capitulation militaire, mais qu'encore ces capitulations doivent avoir été soumises à l'approbation de la Diète. En conséquence et comme dans notre République, tout citoyen est soldat au service de sa patrie; quiconque, sans l'autorisation de notre conseil souverain, enrôle pour l'étranger à prix d'argent, et en vertu de capitulations particulières, un seul homme servant dans nos

milices, doit être regardé comme embaucheur, et poursuivi selon toute la sévérité des lois militaires.

ZURICH 5 Janvier.

Il résulte du compte rendu par la société établie à Zurich en faveur des Grecs, qu'au 26 Décembre dernier, la recette se montait à 14,324 florins et la dépense à 11,255.

Les diverses sociétés d'Allemagne et de Suisse ont fait partir en 8 embarquemens 441 hommes et un matériel considérable. Ces braves se sont distingués en différentes occasions, et n'ont pas porté aux Grecs un secours inutile. On ne doit ajouter aucune foi aux rapports de quelques personnes qui sont revenues mécontentes de n'avoir pas obtenu le grade qu'elles désiraient.

NEUCHATEL, 4 Janvier

S. Exc. M. le baron Chambrier, gouverneur et lieutenant-général prussien à Neuchâtel, est mort le 30 Décembre dernier, après une courte maladie. On l'a enterré à la cathédrale.

#### FRANCE.

PARIS, 31 Décembre.

L'année 1822 a été féconde en événemens plus significatifs encore qu'ils ne sont grands. En France, un parti a commencé par envahir le pouvoir, et s'est divisé ensuite sur l'emploi qu'il fallait en faire; la victoire a été pour lui le signal d'une guerre intestine, et l'année qui s'est ouverte par un changement de ministère finit par un mouvement ministériel. Les divisions qui, en France, éclatent entre les dominateurs, se montrent en Europe entre les cabinets; un congrès ne peut pas plus concilier les uns que le ministère les autres, et la Sainte-Alliance paraît aussi sur le point de donner sa démission. Outre ces faits généraux de la France et de l'Europe, de la politique intérieure et de la diplomatie, il y en a d'autres qui tiennent à ceux-là, et qui ont donné à l'année 1822, une bien grande importance. L'héroïque insurrection de la Grèce et les événemens d'Espagne sont de ce nombre. Par eux, l'Europe, qui paraissait avoir fait halte, s'est remise en mouvement; une situation qu'on réputait éternelle, est changée; des intérêts qu'on croyait semblables parce qu'ils étaient alliés se trouvent opposés et ennemis, et l'Orient met les cabinets en présence, de même que l'Espagne y met chez nous les deux fractions du parti aristocratique.

En Janvier 1822, la tendance contre-révolutionnaire en France est devenue beaucoup plus prononcée par le changement de ministres. Jusqu'à cette époque la marche du gouvernement était si lente qu'on l'accusait d'être immobile. C'est qu'on avait renouvelé le système sans changer les hommes, et pour parler ainsi, le char n'était pas fait pour les coursières. Mais dès-lors le système a eu les hommes qui convenaient et le char a roulé d'une manière rapide.

L'administration a été exclusivement occupée par un parti, et les lois ont été faites d'après ses vues et dans ses intérêts. Les moyens de publicité par les journaux qui sont la sauvegarde des institutions, ont été soumis à la loi des tendances qui peut les interdire dès que le parti aura besoin d'un silence universel. On a restreint les moyens de défense dans les délits de la presse, par la loi qui en transporte le jugement des jurés aux cours royales. On a adopté dans le gouvernement un système aristocratique, dans l'université l'influence sacerdotale, et les chambres sont devenues le domaine d'un parti, parce que les collèges électoraux ont été changés en succursales de l'administration. Mais cette année a été surtout remarquable par un vaste placement d'hommes. On a voulu que tout devint instrument ou dépendance du pouvoir.

Telles ont été les opérations faites en commun par le parti aristocratique. Mais ses progrès ont contribué à son exaltation ; car plus on obtient plus on désire. Encouragé par le résultat de deux sessions consécutives, par un triomphe électoral qui augmente sa force numérique dans la chambre, et dès-lors, ses espérances ; enhardi par des conspirations qui, vraies ou fausses, exaspèrent toujours les partis ou leur servent de prétexte ; importuné du voisinage d'une révolution qui l'irrite encore plus qu'elle ne l'effraie ; il a voulu marcher plus vite, frapper plus fort, et la division a éclaté dans son sein. Il s'est partagé en deux classes, dont l'une veut exécuter sur - le - champ ses projets aristocratiques, et dont l'autre veut les réaliser avec prudence, c'est - à - dire avec lenteur ; dont la première veut détruire les résultats de la révolution en France, combattre la révolution en Espagne, et la seconde comprend les difficultés et redoute les périls de cette double entreprise. Depuis lors les clairvoyans et les aveugles ; les adroits et les impatients, ou, comme ils se sont appelés eux - mêmes, les politiques et les fanatiques, n'ont cessé de se combattre et se combattent encore. Les uns et les autres ont eu leurs ministres en France, leurs plénipotentiaires à Vérone, et depuis plusieurs mois leur lutte a été mêlée de revers et de succès. Sur les frontières d'Espagne, les uns ont obtenu que le cordon serait changé en armée, les autres qu'on ferait des préparatifs sans faire la guerre ; dans le congrès, les uns ont obtenu l'intervention, les autres ne l'ont pas réalisée ; enfin, dans le conseil, le ministre que les partisans de la guerre avouent pour leur chef a été pourvu d'un duché en récompense de sa conduite diplomatique, et il a été contraint de donner sa démission par le ministre qui veut la paix. Ce dernier se trouve, il est vrai, dans une situation singulière et qui ne saurait durer ; il satisfait d'un côté ceux qu'il combat de l'autre, il les mécontente sans les affaiblir, et il les supplie en les frappant. M. de Villèle voudrait bien ne pas poursuivre et ne pas rétrograder, ce qui n'est pas possible. Sa position l'empêche d'être constitutionnel, sa raison d'être fanatique, et il se trouve pourtant bien d'être ministre. Mais aujourd'hui il faut, pour garder le pouvoir comme pour l'acquérir, appartenir à une opinion et satisfaire un intérêt : il faut être ultra, libéral, ou rien.

La société des *Amis du Berceau* s'est réunie avant-hier, 29 Décembre. Le général Quesada avait été invité et s'est trouvé à cette réunion. On a porté divers toasts à la fin du repas. On a bu à *Ferdinand VII*, à l'armée de la Foi, à ses victoires, à l'extermination des *descamisados*. Le général Quesada a terminé par un toast à *S. M. Louis XVIII et l'union de tous les Bourbons de l'Europe*.

Quand on place à côté de cet accueil fait au général Quesada, celui qu'il avait déjà reçu du ministère et la protection que le gouvernement ne cesse d'accorder dans le midi aux efforts des soldats de la Foi, on ne peut guère s'attendre qu'à un dénouement tragique quelconque.

PARIS, 1<sup>er</sup>. Janvier.

Un Journal Français termine ainsi ses réflexions politiques à l'occasion de la nouvelle année.

Depuis 1789, on cherche l'ancienne Amérique, et on ne la trouve plus ! elle a repris l'indépendance que lui avait ravie la supériorité de l'esprit et des armes de l'Europe. Des citoyens occupent les sièges des vice-rois renvoyés à l'Europe, des signes républicains, remplacent sous dix formes différentes les écussons de la Castille ; le Brésil élève un trône rival de celui de Lisbonne ; la Louisiane, les Florides complètent la vaste enceinte des Etats-Unis ; plus loin, des fronts noirs ont cessé de s'abaisser devant le sceptre des blancs, l'homme à peine ébauché sur les rivages africains a acquis son entier développement sous le ciel des tropiques, et ces climats lointains montrent à des peuples étonnés et vieillis, des institutions simples comme la nature à sa naissance, et vierges comme le sol qui les a reçus ; Lisbonne fut moins ébranlée par la secousse qui renversa ses murailles, que par la commotion qui a changé ses lois : la patrie de Charles-Quint et de Philippe II a passé du sommet du despotisme au faîte de la liberté. Après des fortunes diverses la France a pu être reléguée dans ses anciennes frontières mais non pas ramenée vers ses anciennes lois. Le chaos germanique s'éclaircit et la bulle d'or a cédé le pas à des codes nouveaux : le Nord a vu des dynasties changées, des provinces séparées et d'autres réunies ; les Belges et les Hollandais ont repris les liens formés jadis entre eux par une origine commune. L'Angleterre plus grande en Asie qu'en Europe, stationnée sur tous les contours de l'univers, renfermant dans son sein une population exhéredée d'un sol qui a la charge de la porter sans l'obligation de la nourrir, population qui a ses greniers dans les comptoirs du monde entier, l'Angleterre, dis-je aussi menacée dans son intérieur qu'elle peut être menaçante au dehors ; la croix et le croissant se choquant aux lieux mêmes qui furent long-temps le théâtre de l'abaisse-

ment de l'une et de la domination de l'autre, les rivages ottomans éclairés et effrayés par les incendies de Teschemé et de Tenedos, allumés par des mains que l'ancienne Grèce n'eût pas désavouées : voilà l'ouvrage des trente - trois dernières années.

#### Du 2.

On parle beaucoup dans les salons de Paris de la réception qui a eu lieu dimanche dernier chez S. A. le duc d'Orléans. Les titres seuls n'y étaient point un motif d'admission ; on y rencontrait beaucoup de citoyens qui ne comptaient d'autre illustration que leur mérite personnel et leurs services rendus à la patrie.

Le Drapeau Blanc, dans ses souhaits de nouvel an, desire que la noble majorité de la chambre des députés, en repousse tout ce qui est indigne, c'est - à - dire, sans doute tout ce qui n'est pas noble. Il ajoute qu'il lui faut déployer du courage, et ne pas avoir le cœur au ventre.

Mais si la chambre n'était composée que de nobles, nous croyons plutôt qu'elle offrirait ce phénomène d'avoir tout à la fois le cœur au ventre et le ventre au cœur.

#### Du 3.

Le Moniteur contient l'ordonnance suivante :  
LOUIS , etc.

La chambre des pairs et la chambre des députés des départemens sont convoquées pour le 28 Janvier 1823.

Par ordonnance du 30 du mois dernier, le roi a nommé au commandement du département de la Seine et de la place de Paris, M. le comte de Wall en remplacement de M. le comte de Rochechouart. M. le comte de Wall est un des aides-de-camp de S. A. R. Monsieur.

Par ordonnance du même jour, M. le chevalier Gazan, lieutenant-colonel, a été nommé major de la place de Paris, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Fournier, nommé lieutenant du roi à Belle-Île-en-mer.

On s'entretient beaucoup, dans quelques salons du faubourg Saint-Germain, d'un projet qui aurait pour but de partager l'administration des divers ministères entre des secrétaires et des sous-secrétaires d'état.

#### Du 4.

Le Moniteur du 4, contient le changement de 17 préfets.

Nous transcrivons ici un ordre du jour de la 10<sup>e</sup>. division militaire qui est bien propre à faire connaître à quel point la police est maintenant arbitraire, puisqu'il suffit d'avoir été une fois officier pour être toujours sous sa surveillance, alors même qu'on ne reçoit aucun traitement, et qu'on a complètement renoncé au service.

Un grand nombre d'officiers en non activité sans soldé, retirés dans leurs foyers, croient pouvoir voyager ou changer de résidence sans l'intervention de l'autorité militaire.

S. Exc. le ministre de la guerre, charge M. le lieutenant-général commandant la division, de leur faire connaître, qu' étant considérés comme disponibles pour les besoins du service, ils doivent être astreints aux réglements relatifs aux officiers disponibles avec soldé, et qu'ils ne peuvent par conséquent ni changer de résidence, ni contracter mariage, sans une décision ministérielle. Ils doivent, pour voyager hors de la subdivision où ils résident, obtenir la permission du lieutenant-général commandant la division, et celle du maréchal-de-camp subdivisionnaire, lorsqu'ils voudront s'absenter de leur domicile légal.

#### FRONTIÈRES D'ESPAGNE.

Des environs de Puycerda, le 19 Décembre.

Les nouvelles que nous recevons à l'instant des environs de la Seu, portent que le blocus des forteresses d'Urgel se poursuit avec lenteur.

Mina est toujours à Belver, et n'a pas cru devoir dégarnir la Cerdagne.

BAYONNE, le 26 Décembre. Le sieur Bardy, estafette de commerce, parti de Bayonne le 19 pour Madrid, expédié par la maison Basterreche, a été dévalisé le 20 par les soldats de la Foi, dans les gorges de Descarga, province de Guipuscoa ; il est revenu à Bayonne dans un dénuement complet.

Les deux partis sont toujours sur la défensive en Navarre, à cause des grandes neiges et du dégel. La position d'O'Donnell surtout, dans les montagnes, doit - être des plus critiques.

PERPIGNAN, le 28 Décembre. Nous avons maintenant cinq courriers d'Espagne en arrière. La neige qui vient de tomber a interrompu les communications, même entre la Jonquiére et Figuières.

Romanillo est parti avant-hier pour la frontière, du côté d'Arles.

BAYONNE, le 29 Décembre. Le licenciement des militaires du cordon qui ont fini leur service s'effectuera après-demain. On porte à près de 3000 hommes le nombre de ceux qui sortent de la division du comte d'Autichamp.

TOULOUSE, 1<sup>er</sup>. Janvier.

M. le lieutenant-général baron Tirlet est parti de Bayonne pour Paris.

Plusieurs officiers qui se trouvaient, dit-on, au pont de Livia lorsque le général Mina a fait connaître ses dispositions amicales envers les troupes françaises, viennent de recevoir leur démission. On cite un chef de bataillon du 18<sup>e</sup>. de ligne, un capitaine de grenadiers et six autres officiers du même régiment, au nombre de ceux qui ne feront plus partie du cordon sanitaire.

PUYGERDA, 27 Décembre.

Outre la garnison du Puygerda, Mina a fait occuper dans la Cerdagne, *Villelou, Bent, Alp, Dao et Grous*, pour surveiller les gorges de *Doria, Toges et Baga*. Pour lui, il occupe toujours Belver, avec 1000 hommes d'infanterie et 150 chevaux. Trois mille hommes sont disséminés dans les environs des Forts de la Seu, avec 100 chevaux. Milans occupe Rieupol et la Val de Rives, avec 1500 hommes. Costa, commandant des miliciens de Barcelone, est à Berga, avec 1000 hommes ; et Louberas, avec un pareil nombre, à Olot. Les corps royalistes se tiennent habituellement sur les derrières des constitutionnels. Il y a peu de jours, la division de Mossen-Anton a tenté un coup de main sur Seillent ; elle a été vivement repoussée. Quant à lui ; on ignore quelle est sa retraite.

### ESPAGNE.

MADRID, 20 Décembre.

D'après un aperçu dans *l'Universal* du 15 par la direction du crédit public, la dette nationale portant intérêt, reconnue, liquidée et en liquidation monte à 4,495,820,486 r. 26. m.

Et la dette sans intérêt, reconnue, liquidée et en liquidation. . . . . 2,602,829,052

Total . . . . . 7,098,649,538 r. 26 m.

La direction n'est pas encore fixée sur les ressources dont elle peut disposer pour faire face à ces obligations, mais elles seront très - considérables si les prochaines cortès ordinaires confirment le décret sur la suppression des droits seigneuriaux.

Quoique Madrid soit tranquille, le gouvernement y réunit des troupes qui arrivent de divers points.

On parle de la prochaine réunion dans la Manche, d'une armée de 10 à 12,000 hommes qui sera formée de nouvelles recrues ; un pareil nombre d'hommes sera dirigé sur Saragosse pour former une armée de réserve.

La séance Landaburienne du 15 a été remarquable par la force des discours qui ont été prononcés en faveur de l'indépendance des Espagnols, et par la grande affluence de monde qui se porte à ces assemblées.

*Du 25.*

Attendu le mérite et les services du maréchal-de-camp, don François Espoz y Mina, le talent militaire qu'il a déployé dans les opérations de l'armée de Catalogne, S. M. l'a élevé au grade de lieutenant-général.

### ANGLETERRE.

LONDRES, 28 Décembre.

Le *Morning-Chronicle*, en réponse à l'article inséré hier dans *the Courier* dit : il est impossible, quoiqu'on veuille nous persuader à cet égard, que nos ministres pensent sérieusement à demeurer neutres dans le cas où la France tenterait l'invasion de l'Espagne. Laissant de côté le traité qui les lie avec le Portugal, nous demanderons pourquoi ils interviennent afin de prévenir l'invasion de la Péninsule. Ce n'est certainement pas pour l'intérêt de l'Espagne, mais pour celui de la Grande-Bretagne. Il est donc de l'intérêt de l'Angleterre que l'invasion n'ait pas lieu, ou bien les ministres ne se donneraient pas tant de peine pour l'empêcher. Si pourtant elle avait lieu, et que l'Angleterre en restât paisible spectatrice, ce serait presque avouer qu'elle est tombée dans la boue, et qu'elle ne peut ou n'ose se protéger elle-même, et qu'elle doit souffrir le sacrifice de ses intérêts quand il convient à la Sainte-Alliance de l'exiger. Nous devrions, dans ce cas, nous attendre à voir, à la session prochaine, M. Canning, dans un discours bien tourné et rempli d'antithèses, louer l'empereur Alexandre de la magnanimité qu'il déploie en nous laissant notre constitution ainsi que la liberté de la presse, et en se contentant de l'acquisition de la Turquie et de la prépondérance du principe monarchique dans tout le continent, depuis la mer du nord jusqu'au détroit de Gibraltar.

Le *Morning-Chronicle*, en réponse à l'article inséré dans *The Courier*, lui adresse les questions suivantes : Dites-nous, je vous prie, quel a été dernièrement le but de toutes nos négociations, si ce n'est de détacher la France de ses autres

alliés ? Pensez-vous que les ministres ont négocié pour un objet qu'il n'était pas au pouvoir de la France d'accorder ? Croyez-vous que la France, appuyée par l'Angleterre, n'ouvrirait pas désobéir aux ordres de la Sainte-Alliance ?

### ITALIE.

Des fêtes brillantes et des illuminations ont eu lieu à Venise où plusieurs ministres s'étaient réunis avec les deux souverains. Le roi de Prusse arrivé le 14 à Florence, y a séjourné jusqu'au 16.

### ROYAUME DES PAYS BAS.

On lit dans *l'Oracle* de Bruxelles l'article suivant, extrait des *Mémoires du comte Las-Cases* :

« L'empereur ayant abdiqué pour la seconde fois, quelqu'un, qui l'aimait pour lui-même et connaissait son imprévoyance, accourut pour connaître si l'on avait pris des mesures pour son avenir. On n'y avait pas songé, et Napoléon demeurait absolument sans rien. Pour pouvoir y remédier, il fallut que chacun s'y prêtât de tout son cœur, et l'on vint à bout, de la sorte, de lui composer 4 ou 5 millions dont M. Laffitte s'est trouvé le dépositaire.

« Au moment de quitter la Malmaison, la sollicitude des vrais amis de Napoléon ne lui fut pas moins utile. Quelqu'un, qui se défiait du désordre et de la confusion inseparables de notre situation, voulut vérifier par lui-même si le petit trésor avait bien été expédié à sa destination. Quel fut son étonnement d'apprendre que le chariot qui l'avait reçu demeurait oublié sous une remise à la Malmaison même, et que, quand on voulut y pourvoir, la clef ne se trouva plus ! cet embarras demanda beaucoup de temps ; notre départ en fut même retardé de quelques instants. M. Laffitte accourut pour donner à l'empereur un récépissé de la somme ; mais Napoléon n'en voulut point, lui disant : « Je vous connais, » M. Laffitte ; je sais que vous n'aimez pas mon gouvernement, mais je vous tiens pour un honnête homme. »

« Du reste, M. Laffitte semble avoir été destiné à se trouver le dépositaire des monarchies malheureuses. Louis XVIII, en partant pour Gand, lui avait fait remettre pareillement une somme considérable. A l'arrivée de Napoléon, au 20 Mars, M. Laffitte fut mandé par l'empereur, et questionné sur ce dépôt, qu'il ne nia pas ; et comme il exprimait la crainte qu'un reproche se trouvât renfermé dans les questions qui venaient de lui être faites : « Aucun, répondit l'empereur ; » cet argent était personnellement au roi, et les affaires domestiques ne sont pas de la politique. »

### ALLEMAGNE.

VIENNE, 21 Décembre.

Le secrétaire de légation russe, M. de Ruckmann, vient de passer par cette ville, et doit se rendre à ce qu'on assure, en Valachie pour être attaché au consulat russe de Bucarest. Il paraîtrait d'après cela que l'empereur Alexandre a nommé, il y a quelque temps, des agents pour résider dans les capitales des deux principautés ; ce qui serait une première démarche pour rétablir les anciennes relations commerciales entre la Russie et la Porte. Mais il est bien à craindre que les derniers événements de Constantinople ne viennent apporter de grands changemens dans les affaires.

### PRUSSE.

Un décret, rendu par le roi de Prusse en Mars 1812, déclarait que les Israélites, reconnus comme Prussiens, seraient admissibles aux chaires académiques et collégiales. Mais quelques difficultés s'étant présentées dans l'exécution de ce décret, S. M. vient de le révoquer.

### RUSSIE.

FRONTIÈRE DE MOLDAVIE, 30 Novembre.

Nous apprenons à l'instant même que le corps détaché, commandé par le général Woronzow, auquel une superbe division de cavalerie légère, vient de se joindre, ne se reportera point en arrière jusqu'à Kremenezeck, comme on l'avait annoncé. Il a eu ordre de garder ses positions sur les frontières autrichiennes jusqu'à ce que les résultats du congrès de Vérone soient connus. (*Gazette de Nuremberg*.)

### NOUVELLES D'ORIENT.

Des lettres de Nissa, sous la date du 8 Décembre, mandent qu'Abdullah, pacha de Salonique, le pacha de Sophie, et cinq autres pachas, viennent d'avoir la tête tranchée d'après les ordres du nouveau gouvernement, établi à Constantinople. Abdullah-Pacha était le plus fougueux adversaire et le plus féroce persécuteur des chrétiens. Dans le cours de cette seule année, il a fait exterminer cinq mille familles chrétiennes à Nianste et ses environs. On attend avec impatience la distribution des lettres de Sères et de Salonique, qui renferment sans doute des détails plus précis sur les derniers événemens.

## BIOGRAPHIE.

L'année 1822 a vu mourir trois ministres, qui par leurs principes exerçaient une grande influence en Europe, ce sont M. de Richelieu en France, Castlreag en Angleterre, et de Hardenberg en Prusse. Nous donnerons une notice un peu étendue sur celui-ci, mort à Gênes le 28 Novembre dernier.

Né vers le milieu du siècle passé, le prince, alors comte de Hardenberg, commença sa carrière sous des auspices très-favorables. Il réunissait les avantages de l'illustration à l'élegance de la figure, à beaucoup de sagacité dans l'esprit, et d'élévation dans le caractère. Il débuta par une mission diplomatique en Angleterre. Ayant quitté ce pays à cause d'un différend avec l'héritier de la couronne, il fut quelque temps ministre du duc de Brunswick, et ce ne fut qu'en 1790 qu'il se voua au service de la Prusse. Gouverneur des margraviats d'Anspach et de Baireuth, il se concilia dans l'administration de ces provinces l'amour des habitans, et la reconnaissance de tous les étrangers qui les parcouraient ou qui s'y réfugièrent.

La grande influence de ce ministre sur le sort de la Prusse ne commença toutefois qu'après la retraite du célèbre baron de Stein. On sait qu'une lettre écrite par ce dernier l'éloigna des affaires au moment où il venait d'y entrer. M. de Hardenberg, en le remplaçant, se chargeoit d'une tâche difficile ; l'état de la Prusse était déplorable. Sept mois avaient suffi pour détruire l'ouvrage de Frédéric-le-Grand. Les mêmes Français qu'il avait vaincus à Rosbach avaient paru triomphans dans sa capitale, et dépouillé son cercueil, monument jusqu'alors de ses victoires et maintenant des vicissitudes de la fortune. Bonaparte n'avait rendu à la maison régnante que la moitié de ses possessions anciennes, mettant des garnisons dans ses places fortes, frappant le pays de contributions et déterminant jusqu'au nombre de soldats que ne pouvait excéder l'armée prussienne.

Pour première condition d'existence politique, il fallait, dans ces circonstances épineuses, et sous la pression de ces clauses oppressives, réorganiser une force militaire.

On avait fait en 1806 la triste expérience qu'un corps d'officiers composé de gentils-hommes ne rendait pas une armée invincible. Le droit de concourir à tous les emplois militaires fut en conséquence accordé en 1807 aux hommes de toutes les conditions. Ce fut une première modification apportée aux règles que Frédéric-le-Grand avait adoptées pour l'organisation de son armée. Antérieurement et sous le règne du grand électeur, les roturiers comme les nobles servaient sans distinction dans les mêmes corps ; mais Frédéric II, ne sachant que faire de sa noblesse nombreuse et pauvre, avait transformé pour elle l'armée en une espèce de bénéfice. En même-temps qu'on ouvrit la carrière aux talents et au courage, on supprima les peines infamantes, comme le bâton et les verges. Un troisième pas restait à faire pour donner à la Prusse une armée nationale et citoyenne, c'était d'imposer à tous les Prussiens le devoir de porter les armes. M. de Hardenberg aurait voulu profiter du souvenir des échecs de Jena et de Friedland pour introduire comme ressource ce qu'il approuvait comme principe. Mais trop d'obstacles s'y

opposaient encore, et ce ne fut qu'en 1813, lorsque la lutte pour l'indépendance eut remué la nation jusqu'aux fondemens, que cette grande et salutaire conception put se réaliser.

Le ministre tourna ses regards ensuite vers l'organisation municipale des villes. M. de Stein en avait préparé toutes les bases ; elles reposaient sur des principes très-justes. Chacun doit être chargé de ses propres affaires. Les individus doivent décider de leurs intérêts individuels : les communes des intérêts communaux : la juridiction du gouvernement ne s'étend qu'aux intérêts de l'ensemble, et son intervention dans les intérêts particuliers n'est utile que pour empêcher qu'ils ne se contrarient et qu'ils ne se froissent. Les municipalités, indépendantes dans ce qui regarde les besoins locaux, en sont les meilleurs juges, et quand elles se tromperaient faute d'habitude, le mal serait passager et le bien durable. Les hommes n'apprennent à juger sainement que lorsqu'ils examinent et décident librement. Ils ne font bien que ce qu'ils ont fait mal deux ou trois fois, et c'est par leurs erreurs qu'ils s'éclairent.

M. de Hardenberg conserva, autant que les préjugés de la puissance et les résistances de la routine le lui permirent, les éléments que M. de Stein lui avait transmis, et en approfondissant ses actes sous ce rapport, on voit que s'il peut être accusé de lenteur, il continua du moins à marcher dans la bonne route, s'en fiant au temps et à la pratique, pour consolider et compléter des institutions qui, trop brusquement présentées, auraient fait reculer des classes égoïstes et des pouvoirs ombrageux.

Le 27 Octobre 1810, furent supprimées par une loi les exemptions pecuniaires de la noblesse ; les biens ecclésiastiques furent appliqués au paiement d'une partie des dettes de l'état ; le 2 Novembre de la même année, furent abolies les maîtrises et jurandes, et la liberté complète d'industrie reconnue et consacrée ; enfin, le 14 Septembre 1811, les corvées furent déclarées rachetables. Les paysans astreints en certains cas à rendre aux nobles la moitié, et dans d'autres cas le tiers des terres qu'ils possédaient à cette condition, devinrent les propriétaires réels et indépendants du reste.

Ainsi fut créée, dans la monarchie prussienne, la classe la plus respectable et la plus indispensable à la prospérité du pays, celle des cultivateurs qui fertilisent un héritage affranchi de toute servitude, et ne relèvent que du trône et de la loi. Jusqu'alors il existait bien dans les provinces orientales quelques paysans propriétaires, mais ils étaient en très-petit nombre, et la majorité de la classe agricole appartenait à des terres seigneuriales, et faisait partie de la propriété du seigneur.

(la suite à un n° suivant).

### FONDS PUBLICS.

*Londres, le 31 Décembre 1822.* — Effets de la banque, — . Trois pour cent réduits, 79 1/2. Trois pour cent consolidés, fermés. Trois pour cent impériaux, — . Trois et demi pour cent, 92 1/4. Quatre pour cent, 97 1/2 ditto nouveaux, fermés. Cinq pour cent français, 89.

*Paris, le 3 Janvier 1823.* — Cinq pour cent consolidés, au comptant, fr. 88,40. fr. 88,30 ; ditto en compte, fr. 88,75. fr. 88,35. — Actions de la banque, fr. 1592,50. — Rentes de Naples, 74 1/2. — Rentes d'Espagne, 55.

BÉGUE Rédacteur.

## ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

30. LES CABINETS et les peuples, depuis 1815 jusqu'à la fin de 1822, par M. Bignon, 1 vol. in-8°. Paris 1822, chez Bechet ainé, Quai des Augustins, n°. 63.

31. LE PRINCE : par Machiavel. Nouvelle traduction, augmentée de notes historiques et politiques, in-18, Paris 1822, chez Chassériau, rue Neuve des Petits Champs, n°. 5. Prix 3 fr. de France.

32. MANUEL des experts en matières civiles, ou Traité d'après les Codes Civil, de Procédure et de Commerce ; — 1<sup>o</sup>. des experts, de leur choix, de leurs devoirs, de leur rapports, de leur nomination, de leur nombré, de leur récusation, de leurs vacations, et des principaux cas où il y a lieu d'en nommer ; — 2<sup>o</sup>. des biens et des différentes espèces de modifications de la propriété ; — 3<sup>o</sup>. de l'usufruit, de l'usage et de l'habitation ; — 4<sup>o</sup>. des servitudes et services fonciers ; — 5<sup>o</sup>. des réparations locatives, de la garantie des défauts de la chose vendue, de la vérification des écritures, du faux incident civil, des mines relativement aux indemnités auxquelles elles peuvent donner lieu entre les propriétaires de terrains et les concessionnaires, et de l'estimation ou fixation de la valeur des différentes espèces de biens. Par un ancien juriste, 1 vol. in-8°. Paris 1822, chez Arthus Bertrand, rue Haute Feuille, n°. 23. Prix 6 fr. de France.

33. ŒUVRES inédites de Chrétien-Guillaume Lamoignon Malesherbes, avec un précis historique de sa vie, et ornées de son portrait au moment qu'il défendait Louis XVI ; dessiné par Moreau le jeune. Se-

conde édition, in-12, Paris 1822, chez Lamy, Quai des Augustins, n°. 21. Prix 2 fr. de France.

34. VUES PITTORESIQUES pour servir à l'histoire de la Vendée ; par J. R. Méliand 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 6<sup>e</sup>. livraisons. In-folio oblong. Six cahiers, ensembles de 7 feuillets, plus 36 planches. Paris 1822, chez N. Richard, Quai Voltaire n°. 21.

35. LE CORRUPTEUR, comédie en cinq actes et en vers, terminée le 22 Novembre 1812, et représentée pour la première fois au second théâtre français, le 26 Novembre 1822 ; précédée de Dame Censure, tragédie en un acte en prose ; par M. Louis Néponcène Lemercier, de l'institut de France, in-8°. Paris 1822, chez Barba ; pourtour du théâtre français, n°. 51.

36. LO SPETTATORE italiano, preceduto da un saggio critico sopra i filosoli morali e i dipintori de' costumi e de' caratteri. Opera del conte Giovanni Ferri di S. Costante, 2 vol. in-8°. Milano 1822, dalla Società tipografica de' Classici italiani.

37. THE PRESENT STATE of England in regard to Agriculture, Trade and Finance ; with a comparison of the prospects of England and France ; by Joseph Lowe, Esqr. 8°. London 1822. Chez Longmann, Hurst, Rees, Orme et Brown, Pater Noster-Row. Prix 12 sols sterl.

38. SARDANAPALUS, a Tragedy. The Foscari ; a Tragedy. Cain, a Mystery. By the Right Honourable Lord Byron. 8°. London 1822. (Chez John Murray.) Prix 15 sols. sterl.

*Le prix de l'abonnement au Journal, rendu franco, sera : Pour le Canton de Vaud, 12 fr. par an, 6 fr. 5 batz pour 6 mois, 3 fr. 5 batz pour 3 mois. — Pour Berne, Fribourg, Soleure, Zurich, Lucerne, Argovie, Valais et Neuchâtel, 13 fr. par an, 7 fr. pour 6 mois, 4 fr. pour*

3 mois. — Pour le Canton de Genève, 20 fr. par an, 10 fr. pour 6 mois, 5 fr. pour 3 mois. — Pour les autres Cantons de la Suisse, 16 fr. par an, 8 fr. pour 6 mois, 4 fr. pour 3 mois. — Pour la France, l'Italie, l'Allemagne, etc., 24 fr. par an, 12 fr. pour 6 mois, 6 fr. pour 3 mois.